

RAPPORT DE SUIVI

PROJET D'AMÉLIORATION ET DE RENFORCEMENT DU RÉSEAU DE TRANSMISSION DU SAGUENAY

1 Le 22 juillet 2015, par la décision D-2015-118, la Régie de l'énergie (la « Régie ») a approuvé le
2 projet d'amélioration et de renforcement du réseau de transmission du Saguenay. Dans celle-ci,
3 la Régie demande notamment à Énergir, s.e.c. (« Énergir ») de soumettre annuellement, lors du
4 dépôt de son rapport annuel, les données nécessaires au suivi du projet.

1. STATUT DE L'AVANCEMENT DU PROJET

5 La mise à niveau des deux compresseurs réciproques existants au poste de Saint-Maurice a été
6 complétée en juillet 2017 dans les délais annoncés. Cependant, lors de la période de rodage en
7 2018 de ces compresseurs, une anomalie a été remarquée. Des travaux de remplacement de
8 pièces assurant l'étanchéité sont donc nécessaires. Ces travaux en cours permettront de finaliser
9 le travail de mise à niveau des compresseurs existants.

10 L'ensemble des autres principaux travaux est aussi terminé, soit l'ajout d'une unité de
11 compression avec turbine à gaz au poste de Saint-Maurice et l'installation d'une nouvelle station
12 de compression à La Tuque. Des travaux correctifs de drainage seront nécessaires suite aux
13 fortes pluies des derniers mois, au site de La Tuque. Ces travaux sont à réaliser, au printemps
14 2019.

15 COÛTS DU PROJET ET EXPLICATION DES ÉCARTS

16 Les tableaux suivants présentent les montants budgétés au moment de la demande
17 d'investissement, les sommes encourues en date du 30 septembre 2018 et la projection des coûts
18 requis afin de terminer le projet.

CE TABLEAU EST DÉPOSÉ SOUS PLI CONFIDENTIEL

CE TABLEAU EST DÉPOSÉ SOUS PLI CONFIDENTIEL

CE TABLEAU EST DÉPOSÉ SOUS PLI CONFIDENTIEL

1 La projection des coûts finaux au 30 septembre 2018 est de 74,8 M\$, inférieure à la prévision
2 initiale de 81,1 M\$. Un montant de [REDACTED] (avant frais généraux) est projeté afin de couvrir les
3 travaux correctifs rendus nécessaires au poste de La Tuque (drainage) et de St-Maurice
4 (modifications aux compresseurs existants). Les principaux écarts sont décrits ci-dessous.

- 5 • Matériaux et équipements (écart à la baisse): coût d'acquisition inférieur au budget (écart
6 de 4,1 M\$ réparti pour les différentes catégories suivantes : compresseurs, 2,7 M\$,
7 vannes, 0,8 M\$, équipements électriques, 0,6 M\$).
- 8 • Construction des postes (écart à la hausse): lors de la réalisation des plans et devis, et
9 de la réalisation des travaux au chantier, plusieurs changements sont survenus et ont
10 occasionné des coûts additionnels par rapport à l'estimation initiale des coûts. Au chantier,
11 ces avis de changement ont occasionné des coûts additionnels et un délai à l'échéancier
12 de l'entrepreneur. Finalement l'assistance de l'entrepreneur à l'équipe d'Énergir pour la
13 mise en service a été plus importante que projetée.
- 14 • Gestion de projet (écart à la hausse) : sous-estimation de l'effort nécessaire pour
15 l'ensemble des livrables d'un projet de cette envergure (gestion, approvisionnement et
16 construction) par la firme retenue pour cette activité.

- 1 • Remise à niveau des compresseurs (écart à la baisse): octroi du contrat inférieur au
2 budget.
- 3 • Alimentation Hydro-Québec (écart à la baisse): surestimation du budget initial étant donné
4 l'incertitude entourant le coût de prolongement d'une ligne électrique sur plus de 1 km.

2. IMPACT TARIFAIRE INITIAL ET PROJETÉ

5 L'impact tarifaire est présenté au tableau ci-dessous. La différence entre l'impact initial et l'impact
6 projeté s'explique par l'investissement moindre que prévu et des ajustements apportés à
7 l'étalement des investissements durant la période de construction.

Description	Impact initial (000 \$)	Impact projeté (000 \$)
Impact tarifaire (32 ans)	117 535	107 078

3. DEMANDE DE METTRE FIN AU SUIVI

8 Énergir demande à la Régie, conformément à la décision D-97-25 de mettre fin à ce suivi.

9 En vertu de cette décision, les suivis de projets prennent fin lorsque les deux conditions ci-
10 dessous sont rencontrées ou à la troisième année du suivi :

- 11 • conciliation des investissements réels liés aux coûts de construction par rapport aux
12 prévisions initiales; et
- 13 • atteinte des retraits réels des volumes de ventes prévus à la maturité du projet.

14 Comme il s'agit de la quatrième année du suivi, que les coûts projetés afin de finaliser le projet
15 sont relativement minimes par rapport aux coûts finaux et que ces derniers sont de plusieurs
16 millions sous les prévisions, Énergir demande à la Régie de mettre fin au suivi.

17 **Énergir demande à la Régie de prendre acte du suivi du projet d'amélioration et de**
18 **renforcement du réseau de transmission du Saguenay et d'autoriser Énergir à y mettre fin.**